

LE TEMPS

Prévoyance Mardi 26 janvier 2010

La baisse du taux de conversion serait inutile

Par Jean-Pascal Baechler

Les rendements financiers suffisent pour ne pas descendre ce paramètre à 6,4%, selon Michel Thétaz, le patron de la maison de gestion genevoise IAM.

Des arguments «réducteurs», «légers», axés sur le «court terme», qui trahissent la «médiocrité» dans le deuxième pilier: pour Michel Thétaz, le patron de la société de gestion institutionnelle genevoise IAM, les motifs avancés par les autorités pour une nouvelle réduction du taux de conversion, qui fixe le montant des rentes lors du départ à la retraite, sont injustifiés.

Lors d'une présentation lundi à Genève, il a notamment critiqué la documentation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en raison de l'accent mis sur la baisse des rendements des obligations de la Confédération et d'une grande discrétion sur la performance à long terme des actions.

Concrètement, une rente de deuxième pilier est calculée en multipliant l'avoir vieillesse par le taux de conversion. Le projet soumis au peuple le 7 mars prévoit une nouvelle baisse de ce paramètre à 6,4% en 2016. Une première révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) avait déjà prévu une réduction de 7,2% à 6,8% entre 2005 et 2014.

Le taux de conversion dépend de l'espérance de vie et du rendement sur les marchés financiers. Selon l'OFAS, un taux de 6,8% exige un rendement de 4,9%, alors qu'une attente de rendement de 4,3% serait plus «raisonnable». Le patron d'IAM oppose à ce raisonnement une performance moyenne de 5,9% pour l'indice LPP 25 entre 1985 et 2009. Cet indice reflète le rendement de la fortune d'une caisse de pension investie à 25% en actions.

L'attrait des dividendes

Certes, la dernière décennie a été mauvaise. Les actions ont joué au yo-yo et les taux d'intérêt sont très bas. «Mais il faut voir cela comme une période d'ajustement après une décennie de rentabilité élevée; le mouvement de balancier ira un jour dans l'autre sens», estime Michel Thétaz, dont la société gère quelque 6 milliards de francs.

En outre, pour être rentable, l'investissement en actions n'est pas suspendu à une hausse des cours. «Le dividende des actions européennes offre déjà un rendement de 5,8%.» En outre, le marché offre plus de possibilités de diversification que dans le passé, grâce aux marchés émergents notamment.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA